

### **Attribution d'une subvention à AZUR 25**

**Mme l'Adjointe DUFAY, Rapporteur :** Lors de sa séance du 12 avril 2006, la Commission Action Sociale s'était prononcée favorablement pour octroyer une subvention complémentaire de 500 € à l'Association AZUR 25 sous réserve de précisions que cette dernière devait fournir en matière budgétaire.

L'Association a produit les éléments comptables nécessaires.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

En cas d'accord, la somme de 500 € sera imputée au chapitre 65.524/6574 CS 48020 du Budget Primitif 2006.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 13 juillet 2006.*